



HONORAIRES DE TRANSACTION ET ESTIMATIONS

(Barème à compter du 01 / 01 / 2022)

HONORAIRES TRANSACTIONS :

- De 0 à 100 000 € : forfait de 6000 € TTC pour un mandat simple et 5500 € TTC pour mandat exclusif et privilège.
 - De 100 000 € à 200 000 € : 6% TTC pour mandat simple et 5,5 % TTC pour mandat exclusif et privilège.
 - De 200 000 € à 550 000 € : 5% TTC pour mandat simple et 4,5 % TTC pour mandat exclusif et privilège.
 - Au-delà de 550 000 € : 4% TTC pour mandat simple et 3,5 % TTC pour mandat exclusif et privilège.
-
- Pour les terrains jusqu'à 200 000 € : 15 000 € TTC.
 - Au-delà de 200 000 € : 7% TTC.

Avis de valeur pour acte de donation, succession, rachat de parts, rachat de prêt : 300 € TTC.